



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Proposition conjointe du Comité directeur de l'EPT sur l'éducation post- 2015

INTRODUCTION

Le Comité directeur de l'Éducation pour tous (EPT) – organe représentatif des principaux acteurs de l'éducation¹ réuni par l'UNESCO – a élaboré la présente proposition conjointe sur l'éducation post-2015, qui a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la Réunion mondiale sur l'EPT à Oman (12-14 mai 2014). Cette proposition conjointe se fonde sur l'Énoncé de position de l'UNESCO sur l'éducation après 2015, qui a été examiné et fermement soutenu par le Conseil exécutif de l'UNESCO, lors de sa 194^e session d'avril 2014. La Réunion mondiale sur l'EPT a adopté une déclaration finale, l'Accord de Mascate, qui énonce une proposition d'objectif primordial et de cibles mondiales pour l'agenda pour l'éducation post-2015. L'objet de cette déclaration et de la proposition conjointe est de faciliter les discussions et négociations des États membres sur l'e programme mondial de développement pour l'après-2015 à New York et de former l'axe central du Cadre d'action qui doit être adopté au Forum mondial sur l'éducation 2015, en République de Corée, en mai 2015.

Visée et principes de l'agenda mondial pour l'éducation post-2015

L'éducation est un droit humain fondamental² et une assise à l'épanouissement de la personne, la paix, le développement durable, la croissance économique, un travail décent, l'égalité des genres et une citoyenneté mondiale responsable. En outre, elle apporte une contribution essentielle à la réduction des inégalités et à l'élimination de la pauvreté en créant les conditions et les opportunités requises pour des sociétés justes, inclusives et durables. À ce titre, elle doit constituer un objectif à part entière dans le programme plus général de développement pour l'après-2015 et s'articuler autour d'un objectif primordial global, assorti de cibles mondiales mesurables et d'indicateurs. Par ailleurs, l'éducation doit être intégrée aux autres objectifs de développement afin d'en faire ressortir l'interdépendance et de catalyser une meilleure synergie d'action dans l'ensemble des secteurs.

L'agenda mondial pour l'éducation post-2015 doit être fondé sur les droits et adopter une perspective reposant sur l'équité et l'inclusion en élargissant la conception de l'accès, pour prendre en compte les résultats de l'apprentissage pertinents, par le biais d'une éducation de qualité à tous les niveaux. Il doit adopter une approche holistique, dans l'optique d'un apprentissage tout au long de la vie, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Par ailleurs, il doit avoir une portée universelle et mobiliser tous les pays et acteurs concernés, quel que soit leur niveau de développement. Si l'État est le garant de l'éducation en tant que bien public, le rôle de la société civile, des communautés, des parents, des apprenants et des autres parties prenantes est essentiel à la mise en place d'une éducation de qualité.

L'agenda mondial pour l'éducation doit être complété par un « Cadre d'action » qui orientera les pays dans la mise en place d'un agenda global pour l'éducation au niveau national/des pays, et notamment dans la définition d'objectifs et d'indicateurs reflétant la diversité des situations

¹ Le Comité directeur de l'EPT se compose de représentants d'États membres des six groupes régionaux de l'UNESCO, de l'Initiative E-9 et du pays hôte du Forum mondial sur l'éducation 2015 ; des chefs de secrétariat des cinq organisations partenaires de l'EPT – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Banque mondiale ; de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; du Partenariat mondial pour l'éducation, de membres de la société civile, de professionnels de l'enseignement et de représentants du secteur privé.

² Article 26, Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et Convention relative aux droits de l'enfant (1990).

sociales, politiques, économiques et culturelles. Ce Cadre d'action doit inclure une stratégie de mise en œuvre, dans laquelle seront décrits les mécanismes opérationnels nécessaires, les actions de soutien et les conditions propices à la mise en œuvre des objectifs mondiaux au niveau national, notamment les partenariats, les besoins financiers, la gouvernance, la responsabilité et le suivi.

Objectif primordial

« Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, d'ici à 2030 » est proposé en tant qu'objectif primordial pour l'éducation. Cet objectif ne peut pas être mesuré en tant que tel, mais doit être traduit en cibles mondiales spécifiques et en indicateurs correspondants. Ces cibles, précises et mesurables, contribuent directement à la réalisation de l'objectif. On attend des pays qu'ils prennent par rapport à cet objectif et à ces cibles des engagements dont ils pourront être tenus comptables.

Cibles

Les sept cibles proposées peuvent être divisées en deux catégories : les cibles d'intrant et les cibles de résultat. On compte cinq cibles de résultat et deux cibles d'intrant, ces dernières étant considérées comme indispensables pour atteindre les premières. Des critères mondiaux minimaux seront définis pour celles-ci, en tenant compte des pays qui souhaiteront peut-être fixer des indicateurs de référence nationaux plus ambitieux. Toutes les cibles ont été définies à la suite de vastes consultations et prennent en compte les impératifs suivants en matière d'éducation :

- le droit à une éducation gratuite devrait être défendu, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui affirme que l'éducation doit être obligatoire et gratuite dans l'enseignement primaire et que la gratuité doit être progressivement instaurée dans l'enseignement secondaire et supérieur³ ;
- il convient de mettre particulièrement l'accent sur l'équité et l'inclusion⁴. Le futur agenda doit donc prêter une attention particulière aux groupes marginalisés ainsi qu'à ceux touchés par un conflit ou une catastrophe. Cela doit transparaître dans les cibles et/ou les indicateurs qui permettent de mesurer et de surveiller les inégalités ; dans la mesure du

³ Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dispose que « (a) l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous ; (b) l'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ; (c) l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>.

⁴ « L'équité exige de garantir à tous les enfants leurs droits à l'éducation, ainsi que leurs droits de réaliser leur potentiel et leurs aspirations au sein et par le biais de l'éducation. Elle exige également de mettre en œuvre et d'institutionnaliser des mécanismes permettant de s'assurer que tous les enfants puissent atteindre ces objectifs. »
« L'inclusion exige de tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants, en renforçant leur participation dans l'apprentissage, les cultures et les communautés, et en réduisant l'exclusion de et dans l'éducation. Elle suppose de modifier les contenus, les méthodes, les structures et les stratégies, en s'appuyant sur une vision commune couvrant tous les enfants, et sur la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif traditionnel d'éduquer chacun d'entre eux ». UNGEI, UNUSIDA et Secrétariat de l'IMOA (2010). « L'équité et l'inclusion dans l'éducation : Un guide pratique pour la préparation, la révision et l'évaluation du plan sectoriel de l'éducation » (en anglais). Initiative pour la mise en œuvre accélérée, UNGEI, première édition, avril 2010, p. 3. http://www.unicef.org/education/files/Equity_and_Inclusion_Guide.pdf.

possible, les données doivent être ventilées selon l'âge, le sexe, le lieu de résidence, l'appartenance ethnique/linguistique, le handicap ou le statut socioéconomique, par exemple, pour permettre de mesurer efficacement ces inégalités. Les cibles ne devront être considérées comme atteintes que si tel est le cas pour tous les groupes de revenus et les groupes sociaux visés ;

- l'égalité des genres pour, dans, et par l'éducation reste une préoccupation majeure qui exige une attention constante et primordiale. Elle doit être intégrée de façon explicite soit directement dans la cible, soit dans les indicateurs correspondants, en mettant de nouveau l'accent sur l'amélioration, pour les filles et les femmes, de l'accès à l'enseignement de base, secondaire et supérieur, ainsi que des taux de passage et de réussite à ces niveaux d'enseignement, dans des environnements d'apprentissage attentifs, réactifs et transformateurs par rapport aux questions de genre, qui créent des conditions sûres et favorables ;
- la qualité de l'éducation et de l'apprentissage à tous les niveaux et dans tous les contextes doit être au cœur de l'agenda pour l'éducation post-2015. Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000) a identifié les éléments essentiels d'une éducation de qualité⁵, à savoir, entre autres, les apports, les processus, les contenus, les résultats et les systèmes. Le rôle des enseignants est très important à cet égard ;
- l'apprentissage tout au long de la vie⁶ est un principe central de l'agenda pour l'éducation post-2015, et il importe d'offrir des possibilités flexibles d'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les aspects de la vie par des filières formelles et non formelles et de stimuler l'apprentissage informel ;
- les approches telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale⁷ et l'éducation en vue du développement durable⁸, qui favorisent les attitudes et les comportements propices à la

⁵ Objectif 6 de l'EPT : Qualité de l'éducation

« Les gouvernements et les autres partenaires de l'EPT doivent continuer à œuvrer de concert pour assurer une éducation de base de qualité pour tous sans distinction de sexe, de revenu, de lieu d'habitation, de langue ou d'origine ethnique. Pour que les programmes d'éducation soient efficaces, il faut que les conditions suivantes soient réunies : (1) des élèves sains, bien nourris et motivés ; (2) des enseignants dûment formés et des méthodes d'apprentissage actives ; (3) des installations et matériels didactiques appropriés ; (4) des programmes adaptés et susceptibles d'être enseignés dans une langue locale et qui partent du savoir et de l'expérience des enseignants et apprenants ; (5) un environnement qui non seulement encourage l'apprentissage mais soit accueillant, salubre et sécurisant et tienne compte des spécificités sexuelles ; (6) une définition claire et une évaluation précise des résultats attendus de l'apprentissage, notamment en termes de savoir, de compétences pratiques, d'attitudes et de valeurs ; (7) une gouvernance et une gestion participatives ; (8) un respect des communautés et cultures locales et une volonté de partenariat avec elles. »

UNESCO (2000). Cadre d'action de Dakar, paragraphe 44. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>.

⁶ « L'apprentissage tout au long de la vie repose sur l'intégration de l'apprentissage et de la vie, et englobe les activités d'apprentissage des personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées, filles ou garçons, femmes ou hommes), dans toutes les sphères de la vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.) et selon diverses modalités (formelles, non formelles et informelles) qui, ensemble, répondent à un large éventail de besoins et de demandes d'apprentissage. Les systèmes éducatifs qui promeuvent l'apprentissage tout au long de la vie adoptent une approche holistique et sectorielle qui fait intervenir tous les sous-secteurs et niveaux afin d'offrir des possibilités d'apprentissage à tous. » UNESCO Education Sector Technical Notes, Lifelong Learning, février 2014, p. 2. <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/strengthening-education-systems/quality-framework/technical-notes/>

⁷ L'éducation à la citoyenneté mondiale vise à doter les apprenants des compétences de base suivantes :

- une connaissance approfondie des questions planétaires et des valeurs universelles telles que la justice, l'égalité, la dignité et le respect ;

paix, à la résolution des conflits et à la compréhension mutuelle, à la tolérance, à la pensée critique et au respect de la diversité culturelle et de l'environnement, doivent être une composante essentielle du futur agenda de l'éducation et devraient à ce titre être renforcées ;

- les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des moteurs importants et novateurs de l'éducation qui, s'ils sont convenablement employés, peuvent en améliorer considérablement la qualité.

Il est à noter que pour être holistique et ambitieux, l'agenda pour l'éducation post-2015 devra comprendre des objectifs dans des domaines qui ne sont peut-être pas (encore) mesurables sur le plan quantitatif ou qualitatif. Son élaboration doit traduire les aspirations de l'ensemble de la communauté mondiale et ne pas simplement refléter des indicateurs qui existent déjà. Ce sont des impératifs politiques qui doivent déterminer la mesure, et non l'inverse.

I. CIBLES DE RESULTATS

Cible 1 : *d'ici à 2030, au moins x %* des filles et des garçons sont préparés pour l'école primaire grâce à leur participation à l'éducation et la protection de la petite enfance de qualité, dont au moins une année d'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.*

* Des critères mondiaux minimaux seront établis.

L'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) posent les fondements du bien-être à long terme de l'enfant et de sa réussite scolaire. Depuis la naissance, les années qui précèdent l'entrée à l'école des enfants sont déterminantes pour l'acquisition des compétences et des aptitudes qui affectent l'apprentissage dans tous les domaines, ainsi que la santé et le bien-être pendant toute la vie. Bien que l'importance de l'EPPE ait été clairement reconnue et que des progrès aient été accomplis dans la prise en compte des besoins des jeunes enfants, dans de nombreuses parties du monde ceux-ci ne reçoivent pas la protection adéquate ou n'ont pas accès à l'éducation pré-primaire. Cette cible, qui adopte une approche holistique, est nécessaire en raison de ses effets positifs, immédiats et à long terme, non seulement sur le développement global des enfants, mais aussi sur le développement socioéconomique des sociétés. Elle impose au bas mot une année d'enseignement pré-primaire de qualité gratuit et obligatoire considérée comme partie intégrante de l'éducation de base.

-
- des compétences cognitives permettant d'exercer une pensée critique, systémique et créative, notamment d'adopter une approche pluridimensionnelle tenant compte des différents aspects, perspectives et angles des problèmes ;
 - des compétences non cognitives, notamment des compétences sociales telles que l'empathie et des aptitudes à la résolution de conflits ainsi que des compétences de communication et des aptitudes à tisser des réseaux et à interagir avec des personnes aux parcours, aux origines, aux cultures et aux points de vue différents ;
 - des capacités comportementales d'agir en collaboration et de façon responsable et d'œuvrer pour le bien commun. Document final de la Consultation technique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale « Éducation à la citoyenneté mondiale : Une nouvelle vision », disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002241/224115F.pdf>.
- ⁸ Voir le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable approuvé par la 37^e session de la Conférence générale, disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002243/224368e.pdf>.

L'EPPE désigne l'ensemble des exigences requises pour réaliser le potentiel de développement des enfants, notamment en ce qui concerne la santé, la nutrition et la stimulation à la maison et à l'école, la protection contre la violence et l'attention portée à tous les aspects du développement. Le moment auquel les enfants entrent à l'école constitue une transition importante, qui s'accompagne souvent d'une augmentation des attentes vis-à-vis de ce que les enfants doivent savoir et être capables de faire. La « préparation à l'école » désigne le franchissement d'étapes de développement dans divers domaines, notamment un état nutritionnel et de santé adéquat, un langage correspondant à l'âge de l'enfant et le développement cognitif et social/émotionnel d'un enfant lors de l'entrée à l'école primaire.

Cible 2 : *d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent jusqu'à son terme un cycle d'éducation de base de qualité, gratuit et obligatoire, de 9 années au moins, et obtiennent des résultats d'apprentissage pertinents, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.*

En dépit d'importants progrès accomplis depuis 2000, 57 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et 69 millions d'enfants en âge d'étudier dans le premier cycle du secondaire, parmi lesquels les filles restent majoritaires, ne sont toujours pas inscrits à l'école⁹. De plus, il arrive très souvent que les enfants scolarisés n'acquière pas les connaissances et compétences fondamentales puisque, dans le monde, au moins 250 millions d'enfants de l'âge du primaire, dont plus de la moitié ont passé au moins quatre ans à l'école, ne sont pas capables de lire, d'écrire ou de compter suffisamment bien pour satisfaire aux normes minimales d'apprentissage¹⁰. Cette cible répond donc au besoin exprimé par les pays d'élargir la participation des enfants à l'éducation à au moins un cycle complet d'éducation de base et d'améliorer les résultats de l'apprentissage.

L'éducation de base doit comprendre un cycle complet d'au moins 9 ans d'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire gratuit et obligatoire, étant entendu que la définition de l'éducation de base varie en fonction de la situation du pays et peut être plus large¹¹. L'éducation de base devrait être dispensée à tous, sans discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique, le handicap, le niveau de revenu, la langue ou la situation géographique. Si le principal objectif est de faire en sorte que tous les enfants intègrent et

⁹ UNESCO (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous.

¹⁰ UNESCO (2012). Rapport mondial de suivi sur l'EPT. UNESCO, 2012.

¹¹ L'éducation de base est définie ici comme correspondant aux neuf premières années de scolarité/éducation (formelle), soit la durée cumulée des niveaux 1 et 2 de la CITE, le niveau 1 étant l'enseignement primaire, généralement d'une durée de six ans (avec des variations de quatre à sept ans) et le niveau 2 le premier cycle de l'enseignement secondaire, généralement d'une durée de trois ans (avec des variations selon les pays). L'éducation de base est aussi un aspect essentiel du droit à l'éducation, et elle est reconnue dans tous les instruments internationaux et régionaux comme un droit fondamental de la personne humaine. La Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (disponible à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) plaide pour le droit à une éducation primaire gratuite et obligatoire et recommande d'étendre ce droit à l'enseignement secondaire (du premier cycle) dans toute la mesure possible. La plupart des pays se réfèrent aujourd'hui dans leur législation sur l'éducation ou leur Constitution à une éducation de base obligatoire de neuf ans. Selon cette logique, l'éducation de base est définie dans le présent document comme une scolarité continue de 9 ans.

UNESCO (2007). Consultation d'experts sur une définition opérationnelle de l'éducation de base ; 17-18 décembre 2007 – Conclusions. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001802/180253f.pdf>.

achèvent un cycle complet d'éducation de base formelle à l'âge approprié, tout doit être mis en œuvre pour fournir une éducation de base équivalente aux enfants et adolescents non scolarisés qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir ou de mener à son terme une éducation de base formelle.

On escompte qu'au terme du cycle complet, tous les enfants posséderont au moins tous les acquis fondamentaux définis et mesurés par des normes d'apprentissage reconnues. Ces résultats d'apprentissage, qui devront être mesurés à la fin du primaire et/ou du premier cycle du secondaire, devront comprendre des compétences cognitives et fondamentales ainsi que des compétences non cognitives/transversales/nécessaires au XXI^e siècle¹².

Étant donné que les résultats d'apprentissage sont de plus en plus considérés comme le meilleur indicateur d'une éducation de qualité, il est important que les apports et processus nécessaires à leur obtention soient en place. Ils comprennent : la fourniture de contenus adaptés à tous les apprenants et au milieu dans lequel ils vivent ; un enseignement dispensé par des enseignants bien qualifiés ayant recours à des méthodes pédagogiques appropriées ; et l'instauration d'environnements sûrs, sains, inclusifs, propices à l'apprentissage et attentifs à la question du genre, dispensant une éducation sexuelle globale¹³, comprenant l'enseignement multilingue en langue maternelle et exploitant les possibilités qu'offrent les TIC pour favoriser l'enseignement et l'apprentissage.

Cible 3 : d'ici à 2030, tous les jeunes et au moins x % des adultes atteignent un niveau de compétence suffisant en matière d'alphabétisme et de numératie pour participer pleinement à la société, une attention particulière étant portée aux filles et aux femmes et aux plus marginalisés*.

* Des critères mondiaux minimaux seront établis.

L'alphabétisation des jeunes et des adultes reste un défi mondial. À l'échelle planétaire, quelque 774 millions d'adultes (de plus de 15 ans), dont deux tiers de femmes, ne sauraient ni lire ni écrire¹⁴. La médiocrité des compétences en matière de lecture et écriture constitue un problème mondial, y compris dans des pays à revenus moyens et élevés. Par exemple, on estime qu'en Europe, 20 % des adultes n'ont pas les capacités de lecture et d'écriture dont ils ont besoin pour être pleinement fonctionnels au sein de la société. Les adultes dotés de faibles

¹² Les compétences, les aptitudes et les valeurs non cognitives/transversales peuvent être définies ainsi :

- Pensée critique et novatrice : créativité, esprit d'entreprise, ingéniosité, compétences d'application, capacité de réflexion, capacité de décision raisonnée.
 - Compétences interpersonnelles : compétences de présentation et de communication, aptitude au leadership, sens de l'organisation, aptitude à fonctionner en équipe et en collaboration, sens de l'initiative, sociabilité, collégialité.
 - Aptitudes personnelles : autodiscipline, enthousiasme, persévérance, motivation personnelle, compassion, intégrité, implication.
 - Citoyenneté mondiale : conscience, tolérance, ouverture d'esprit, respect de la diversité, compréhension interculturelle, aptitude à résoudre les conflits, engagement civique/politique, résolution des conflits, respect de l'environnement.
 - Santé physique et psychique : mode de vie sain, alimentation saine, exercice physique, empathie, respect de soi.
- Adapté de : ERI-Net 2013. Research Programme. Research Framework for Integrating Non-cognitive Skills in Education Policy and Practice (Phase I), UNESCO Bangkok, 12 mars 2013.

¹³ UNESCO (2009). Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé, volumes I et II.

¹⁴ UNESCO (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous, p. 4.

compétences en lecture et écriture (d'alphabétisme ou de littérisme)¹⁵ doivent faire face à de multiples obstacles. Ils sont davantage confrontés au chômage et, quand ils occupent un emploi, ils sont moins bien rémunérés. Ils éprouvent également plus de difficultés à participer à la société et à exercer leurs droits. Enfin, ils sont plus susceptibles d'être en mauvaise santé. Les avantages de l'alphabétisation du point de vue du développement, en particulier pour les femmes, sont bien connus et incluent, entre autres, une plus large participation au marché du travail, des mariages plus tardifs, ainsi qu'une amélioration de la santé et de la nutrition des enfants et de la famille, des facteurs qui contribuent à leur tour à accroître les opportunités de vie des filles et des femmes et influent favorablement sur l'apprentissage, entre autres. En règle générale, l'alphabétisation est considérée comme une condition préalable à l'autonomisation personnelle, sociale, économique et politique et un moyen essentiel de développer la capacité des individus à faire face aux défis et aux complexités changeants de la vie, de la culture, de l'économie et de la société¹⁶.

En conséquence, il est primordial de faire en sorte que tous les jeunes (de 15 à 24 ans) et les adultes (de plus de 15 ans) acquièrent un niveau de maîtrise d'alphabétisme(ou littérisme) et de numératie adapté et reconnu¹⁷ et continuent d'apprendre tout au long de leur vie. Il est à noter que la définition de l'alphabétisme (ou littérisme) a évolué d'une distinction étroite entre alphabètes et analphabètes (ou illettrés et lettrés) et est désormais davantage perçue comme une continuité. En tant que tel, l'alphabétisme (ou littérisme) est défini comme l'aptitude à discerner, comprendre, interpréter, créer, communiquer et calculer au moyen de matériels imprimés et écrits, dans des contextes divers. L'alphabétisation relève d'un processus continu d'apprentissage en permettant aux individus de réaliser leurs objectifs, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la vie de la communauté et de la société tout entière¹⁸. Les TIC peuvent jouer un rôle de premier plan dans le soutien durable à l'alphabétisation.

Cible 4 : *d'ici à 2030, au moins x % des jeunes et y % des adultes possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à un travail décent¹⁹ et vivre dans la dignité, à travers l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les études au deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.*

** Des critères mondiaux minimaux seront établis.*

¹⁵ (Note du traducteur) Le littérisme est défini comme la « capacité à lire un texte simple en le comprenant, à utiliser et à communiquer une information écrite dans la vie courante » (bulletin officiel n° 37 du 13 octobre 2005, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, France). Ce terme est l'antonyme de « illettrisme », qui ne doit pas être confondu avec « analphabétisme » qui s'utilise pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées ou qui n'ont jamais appris à lire et à écrire.

¹⁶ UIL (2010). *CONFINTEA VI Sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes – Rapport final*. Hambourg, Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie.

¹⁷ On définit une personne comme « alphabète du point de vue fonctionnel si elle peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté » (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006, p. 30).

¹⁸ UNESCO (2005). *Aspects of literacy assessment: Topics and Issues from the UNESCO Expert meeting*, 10-12 juin 2003, Paris, UNESCO.

¹⁹ Voir : <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang--fr/index.htm>

Face aux transformations socioéconomiques et démographiques, notamment les changements sur les marchés du travail, le chômage croissant des jeunes, les tendances migratoires et les progrès technologiques, il est nécessaire de modifier et d'intensifier les approches de l'acquisition des connaissances et compétences utiles au travail et dans la vie. Ce sont des défis auxquels tous les pays doivent s'attaquer et qui nécessitent de trouver des options politiques permettant de réellement élargir l'éventail des compétences des jeunes, d'améliorer la transition du système éducatif vers le monde du travail, ainsi que de renforcer la remise à niveau et la reconversion des adultes.

Les connaissances et les compétences pour le travail et la vie peuvent être acquises par le biais de différentes filières et formes d'enseignement postérieur à l'éducation de base, notamment l'enseignement du deuxième cycle du secondaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et professionnel et l'acquisition de compétences non formelles dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie. Les systèmes éducatifs devraient faciliter les passerelles entre les différentes filières, ainsi que la transition entre l'école et le monde du travail. L'apprentissage en milieu professionnel ouvre également la voie au développement des compétences de nombreux jeunes et adultes. Les entreprises devraient offrir des opportunités de formation sur le terrain et d'apprentissage tout au long de la vie.

En outre, il apparaît de plus en plus clairement qu'au-delà de la maîtrise de compétences professionnelles spécifiques, la demande de compétences en traitement de l'information et d'autres aptitudes cognitives et interpersonnelles²⁰ de haut niveau est en hausse. Les apprenants devront de plus en plus acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour être créatifs et innovants, pour pouvoir s'adapter au changement et l'assimiler et continuer d'apprendre, ainsi que pour évoluer dans un monde fortement axé sur la technologie.

Aujourd'hui, les politiques de développement des compétences doivent non seulement relever les défis de l'emploi des jeunes et du chômage, mais également s'attaquer aux conséquences d'une main-d'œuvre vieillissante et d'une rapide évolution des besoins de compétences. Des systèmes éducatifs bien conçus peuvent permettre aux travailleurs adultes de maintenir à jour leurs compétences et d'améliorer leur productivité, favorisant ainsi de longues carrières productives dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Cible 5 : *d'ici à 2030, tous les apprenants acquièrent les connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés durables et pacifiques, y compris au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation en vue du développement durable.*

Le renforcement des moyens par lesquels l'éducation contribue à la réalisation des droits humains, à la paix, à la citoyenneté responsable, à l'égalité des genres, au développement durable, à la santé, au respect de la diversité culturelle et au dialogue interculturel doit figurer parmi les priorités de l'agenda pour l'éducation post-2015. Les connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes dont les citoyens ont besoin pour prendre des décisions éclairées et jouer

²⁰ OCDE. 2013. OECD Skills Outlook 2013: First Results from the Survey of Adult Skills, Paris, Éditions OCDE. Disponible à l'adresse suivante : http://skills.oecd.org/documents/SkillsOutlook_2013_Chapter1.pdf

activement leur rôle, tant au niveau local que mondial, pour affronter et résoudre les défis mondiaux, peuvent être acquises grâce à l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et à l'éducation en vue du développement durable (EDD).

L'ECM et l'EDD visent à donner aux apprenants de tous âges les moyens de contribuer au développement durable et d'agir de manière responsable pour l'intégrité de l'environnement, la viabilité économique et la création d'une société juste pour les générations présentes et futures, et enfin de contribuer de manière proactive à la construction d'un monde plus juste, pacifique, tolérant, inclusif, sûr et durable. Elles permettent de développer des compétences telles que la réflexion critique, la compréhension de systèmes complexes, l'élaboration de scénarios pour l'avenir et la prise de décisions selon un mode participatif et collaboratif. En s'appuyant sur les instruments existants²¹, il sera important d'élaborer des mesures supplémentaires qui aideront à suivre les progrès au niveau mondial.

III. CIBLES D'INTRANT

Cible 6 : *d'ici à 2030, tous les gouvernements font en sorte que tous les apprenants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, possédant une formation professionnelle, motivés et soutenus de manière adéquate*.*

** Des cibles et/ou des critères nationaux ainsi qu'un calendrier échelonné devront être définis.*

Garantir un enseignement et un apprentissage de qualité et adapté est un point central de l'agenda pour l'éducation post-2015. L'une des conditions essentielles pour assurer une éducation de qualité est que chaque apprenant soit accompagné par un enseignant qualifié, bénéficiant d'un soutien professionnel. La qualité de l'éducation est actuellement menacée par le besoin urgent d'enseignants supplémentaires dans les écoles : 1,6 million d'enseignants devront être recrutés afin d'atteindre l'éducation primaire universelle d'ici à 2015, et 5,1 millions pour atteindre l'éducation secondaire de premier cycle universelle d'ici à 2030. Par ailleurs, le recrutement d'enseignants en vue de pourvoir les postes vacants ne suffit pas. Les jeunes qui entrent dans la profession doivent avoir reçu au moins un enseignement secondaire de bonne qualité et pertinent, et ont besoin d'une formation initiale rigoureuse qui, entre autres qualités, les prépare à enseigner à des élèves issus de différents milieux au moyen d'un large éventail de méthodes pédagogiques et à soutenir ceux qui demandent le plus d'attention.

Tous les enseignants doivent bénéficier d'un perfectionnement et d'un soutien professionnels continus, afin de pouvoir réfléchir à leurs méthodes d'enseignement et s'adapter à des conditions changeantes. Ils ont également besoin de conditions de travail décentes et d'une rémunération juste et régulière. La répartition inéquitable des enseignants formés est l'un des principaux facteurs conduisant aux profondes inégalités dans l'apprentissage. Les gouvernements doivent donc mettre au point des stratégies et offrir des incitations, notamment une rémunération compétitive et des perspectives de carrière et de

²¹ Les instruments existants pour évaluer les compétences civiques et en matière de développement durable sont notamment les suivants : la mesure des connaissances et de l'engagement civiques au moyen de l'Étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté, de la tolérance et de la confiance au moyen de l'Enquête mondiale sur les valeurs, ou des connaissances sur les questions environnementales par le biais de l'enquête PISA.

développement professionnel. Enfin, les enseignants eux-mêmes ont la responsabilité d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves. Cette cible étant la plus importante pour atteindre toutes les autres nécessitera un calendrier plus court et/ou échelonné.

Cible 7 : *d'ici à 2030, tous les pays consacrent à l'éducation au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques pour l'éducation, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis, et renforcent la coopération financière en faveur de l'éducation, en privilégiant les pays qui en ont le plus besoin²².*

La pleine réalisation de l'agenda pour l'éducation post-2015 nécessite des formes de financement novatrices, plus abondantes et mieux ciblées et des modalités de mise en œuvre efficaces. À cette fin, les gouvernements doivent renouveler leur engagement à assurer un financement équitable, à la mesure des priorités nationales en matière d'éducation. Bien que l'allocation nationale à l'éducation doive être adaptée aux besoins et aux capacités ainsi qu'à la démographie de chaque pays (ainsi certains pays ont une population vieillissante et moins d'enfants, ce qui a une incidence sur les besoins financiers pour l'éducation), il est proposé que les pays choisissent l'un ou l'autre des indicateurs de référence minimum ci-dessous ou bien les deux : allocation d'au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) et/ou de 15 à 20 % de leurs dépenses publiques à l'éducation, en utilisant efficacement les fonds et en ciblant en priorité les groupes les plus démunis.

Dans le même temps une coopération financière accrue à l'éducation de la part de toutes les parties prenantes est également nécessaire ; cela inclut un soutien des donateurs multilatéraux et bilatéraux en faveur de l'éducation aux pays motivés, mais aux ressources insuffisantes. Ce soutien devra être énoncé en termes clairs dans la stratégie de mise en œuvre du nouvel agenda. Cela exige en outre une coordination, un suivi et une évaluation au niveau mondial et dans chaque pays pour que tous les financements, y compris provenant de sources extérieures, soient utilisés de manière efficace et efficiente, et avec des résultats et des impacts mesurables pour les individus et les sociétés. Étant donné qu'un financement adéquat est essentiel à la mise en œuvre du futur agenda de l'éducation, des mesures immédiates doivent être prises en vue d'accroître l'engagement national et international envers le financement de l'éducation.

Mise en œuvre opérationnelle de l'agenda mondial pour l'éducation post-2015

L'agenda mondial pour l'éducation post-2015 devrait permettre à tous les pays de concrétiser leur propre vision de l'éducation et de réaliser leurs propres ambitions dans ce domaine, tout en engageant leur responsabilité envers un objectif et des cibles internationalement convenus. Étant donné que les pays ont des priorités éducatives différentes et que leur structure de responsabilité en la matière varie, l'agenda pour l'éducation post-2015 doit être suffisamment souple pour tenir compte de cette diversité d'approche. Il devra donc trouver un équilibre entre les cibles mondiales et leur adaptation au niveau des pays en alignant les premières sur des indicateurs communs susceptibles d'être mesurés et comparés d'un pays à l'autre et dans

²² Voir aussi : Communiqué de la septième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (Dakar, 2007), disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001560/156099f.pdf>, et Communiqué de la sixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (Le Caire, 2006), disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001489/148958f.pdf>.

la durée, tout en prévoyant, au niveau des pays, la fixation de cibles et l'élaboration d'indicateurs spécifiques qui reflètent des priorités et contextes particuliers.

Une approche possible consisterait à définir certaines cibles d'une manière qui garantisse l'application de normes minimales par tous les pays, quelle que soit leur situation, et d'en formuler d'autres qui expriment une ambition d'amélioration plus générale, et qui seraient précisées et adaptées au niveau national. Chaque gouvernement pourrait fixer, pour chaque cible, un niveau d'ambition approprié tenant compte de son point de départ, de ses capacités et des ressources qu'il peut espérer mobiliser. Les indicateurs permettant de suivre les efforts pour atteindre ces cibles seraient ventilés différemment afin d'assurer l'égalité et la non-discrimination et de surmonter différentes formes d'exclusion.

La mise en œuvre du nouvel agenda mondial pour l'éducation exigera un financement adapté et efficace par des ressources publiques nationales ; des partenariats public-privé, le financement innovant et l'aide internationale, comme indiqué précédemment. Un financement efficace doit s'accompagner d'un renforcement des mécanismes de gouvernance participative et de responsabilisation aux niveaux mondial, national et local, ainsi que d'une amélioration des mécanismes et processus de planification, de suivi et de reddition de comptes. Elle exigera aussi des partenariats au niveau des pays impliquant une multiplicité de parties prenantes capables de contribuer à la réalisation de l'objectif commun d'une éducation de qualité pour tous.

L'éducation au-delà de 2015 devra s'appuyer sur des alliances et réseaux existants déjà, y compris les structures et mécanismes régionaux et mondiaux de l'EPT, et forger, aux niveaux régional et mondial, une coalition de partenaires plus large et plus forte. Cette coalition – qui fait partie intégrante du cadre global de développement et des mécanismes associés – devra être constituée de gouvernements, d'organisations multilatérales et bilatérales, de représentants de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, et englober l'expertise de secteurs liés à l'éducation, comme le travail, l'aide sociale et la santé.

Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes devraient reposer sur des initiatives à l'échelon des pays, l'UNESCO et d'autres partenaires concernés aidant les États membres à développer leurs capacités institutionnelles à cet effet, de telle sorte que les systèmes au niveau des pays élaborent et présentent des informations et des indicateurs comparables, favorisant une meilleure reddition de comptes en matière de gouvernance de l'éducation. Dans le même temps, il est également indispensable d'assurer un suivi régulier et indépendant des progrès accomplis au niveau mondial ; des mécanismes comme l'actuel Rapport mondial de suivi sur l'EPT devraient par conséquent être maintenus, en ménageant des occasions d'examiner régulièrement les résultats à un haut niveau de responsabilité politique.

ANNEXE I

OBJECTIF PRIMORDIAL

Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, d'ici à 2030

I. CIBLES DE RESULTAT

Cible 1 :

D'ici à 2030, au moins x % des filles et des garçons sont préparés pour l'école primaire grâce à leur participation à l'éducation et la protection de la petite enfance de qualité, dont au moins une année d'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Cible 2 :

D'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent jusqu'à son terme un cycle d'éducation de base de qualité, gratuit et obligatoire, de 9 années au moins, et obtiennent des résultats d'apprentissage pertinents, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Cible 3 :

D'ici à 2030, tous les jeunes et au moins x % des adultes atteignent un niveau de compétence suffisant en matière d'alphabétisme et de numératie pour participer pleinement à la société, une attention particulière étant portée aux filles et aux femmes et aux plus marginalisés.

Cible 4 :

D'ici à 2030, au moins x % des jeunes et y % des adultes possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à un travail décent et vivre dans la dignité, à travers l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les études au deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Cible 5 :

D'ici à 2030, tous les apprenants acquièrent les connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés durables et pacifiques, y compris au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation en vue du développement durable.

II. CIBLES D'INTRANT

Cible 6 :

D'ici à 2030, tous les gouvernements font en sorte que tous les apprenants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, possédant une formation professionnelle, motivés et soutenus de manière adéquate.

Cible 7 :

D'ici à 2030, tous les pays consacrent à l'éducation au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques pour l'éducation, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis, et renforcent la coopération financière en faveur de l'éducation, en privilégiant les pays qui en ont le plus besoin.